

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Restructuration du cœur de vie sur la commune de Saint-Julien-les-Villas : modification du stationnement en un seul parking (rue de Gentilly)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus Agrandissement et végétalisation du parking existant dont l'entrée se trouve rue de Gentilly. Passage de 49 à 65 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une requalification du cœur de ville de Saint-Julien-les-Villas.

Dans ce cadre, des places de stationnement situées le long des voiries, notamment celles le long de la rue Jean Jacques Rousseau, sont déplacées sur le parking existant rue Gentilly, qui est agrandi, et qui comptera donc 65 places, contre 49 avant.

Le nombre de places de stationnement en centre-ville reste significativement le même.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à déplacer des places de stationnement le long de la rue Jean Jacques Rousseau sur le parking de la rue Gentilly, qui passe de 49 à 65 places de stationnement.

Le nombre de places de stationnement en centre-ville reste significativement le même.

Aucune modification à la hausse du trafic n'est donc envisagée.

La zone concernée par le stationnement reste la même (même secteur de la ville).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux concernant l'agrandissement du parking entrent dans un projet plus global de restructuration du cœur de vie de la commune de Saint-Julien-les-Villas.

Il s'agira d'un parking végétalisé en evergreen et des plantations d'alignement sont prévus.

La chaussée sera en enrobé.

Les places de la rue Jean Jacques Rousseau sont supprimées au profit du réaménagement paysager urbain.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permet de libérer l'espace urbain d'une partie des stationnements en les regroupant sur un parking existant qui est donc d'autant agrandi, mais en le végétalisant.

La gestion des eaux est aussi considérée, ainsi que l'aspect paysager.

Le nombre de places de stationnement en centre-ville restera significativement le même.

Aucune modification à la hausse du trafic n'est donc envisagée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux concernant l'agrandissement du parking entrent dans un projet plus global de restructuration du cœur de vie de la commune de Saint-Julien-les-Villas. Le projet de restructuration du centre-ville est soumis à déclaration au titre de la police de l'eau pour les rubriques 2.1.5.0 et 3.2.2.0. Le projet est également soumis à permis d'aménager.

La présente demande porte sur l'agrandissement du parking rue Gentilly et donc sur la procédure cas à cas au titre de la rubrique 41 de l'annexe R122-2 du code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet prend place sur un terrain de 0,155 hectares. Actuellement, une partie est occupée par le parking existant (0,098 ha) et une partie est occupée par un espace engazonné (0,057 ha).	65 places (49 existantes et 16 déplacées)

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**4-2 Rue Gentilly
10800 Saint-Julien-les-Villas**Coordonnées géographiques¹**Long. 0° 4' 0" 5' 5" 4" 59 Lat. 4° 8' 1" 6' 2" 6" 83**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'INPN, le projet n'est concerné par aucune Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type I ou II (ZNIEFF). La ZNIEFF la plus proche se trouve à plus de 2,9 km au Sud-Ouest du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type I "Marais des pâtures de Servet entre Vielaines et Chevillèle" (210009500).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve sur la commune de Saint-Julien-les-Villas (10) dans le département de l'Aube. Ce projet se trouve dans la plaine alluviale de la Seine ou le relief est homogène et peu marqué. Le projet ne se trouve pas en zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'INPN, le projet n'est concerné par aucun Arrêté de Protection de Biotope (APB). L'APB le plus proche se situe à plus de 4,2 km au Nord-Est du projet. Il s'agit de l'APB du "Marais de Villechétif à Creney-près-Troyes et Villechétif" (FR3800029).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve sur la commune de Saint-Julien-les-Villas (10) dans le département de l'Aube. Ce projet se trouve dans la plaine alluviale de la Seine ou le relief est homogène et peu marqué. Le projet ne se trouve pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'INPN, le projet n'est concerné par aucune réserve ou aucun parc naturel (régional ou national). Le Parc Naturel Régional le plus proche est le PNR "Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient" (FR8000013) à plus de 4,5 km à l'Est du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit de la préfecture de l'Aube concerne les infrastructures ferroviaires et autoroutières, routières nationales et départementales.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'Atlas des patrimoines, aucun site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est inventorié dans la zone du projet. La commune de Saint-Julien-les-Villas possède un seul monument historique. Il s'agit de l'église Saint-Julien. Le projet de parking se trouve dans son périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Champagne-Ardenne répertorie des zones à dominantes humides. Une partie du site, correspondant à la partie engazonnée, se trouve en zone à dominante humide par modélisation. Cependant, un diagnostic de zone humide, effectué en date du 23 décembre 2020, montre que le site du projet de restructuration du cœur de ville à Saint-Julien-les-Villas, ne correspond pas à une zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de l'Aube est couvert par différents plans de prévention des risques naturels (PPRN) et technologiques (PPRT). Le PPRI de l'Agglomération Troyenne, approuvé le 13 avril 2017, concerne 22 communes dont la commune de Saint-Julien-les-Villas. Cependant, la zone du projet n'est pas concernée par le PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données BASIAS et BASOL, le projet n'est concerné par aucun site ou sol pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de la zone de répartition des eaux de l'Albien (03001), mais celle-ci n'est pas concernée par le projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Agence Régionale de Santé de l'Aube nous a indiqué par courriel, en date du 26 novembre 2019, qu'aucun captage ou périmètre de protection de captage ne se trouve au niveau du site d'étude.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Atlas des Patrimoines, le site inscrit le plus proche se trouve à 400 m au Sud-Est du projet : "Allée de Tilleuls et de Marronniers à Saint-Julien-les-Villas".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'INPN, le projet n'est concerné par aucun site Natura 2000. Le site Natura 2000 (directive oiseaux) le plus proche se trouve à 12,5 km à l'Est du projet. Il s'agit du site Natura 2000 "Lacs de la Forêt d'Orient". Le site Natura 2000 (directive habitat) le plus proche se situe à 3,8 km au Nord du projet. Il s'agit du site "Marais de Villechétif" (cf. Annexe).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Atlas des Patrimoine, le site classé le plus proche est à 2,2 km au Nord du projet. Il s'agit du "Monastère de la visitation à Troyes".

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'agrandissement et la végétalisation d'un parking déjà existant en milieu urbain. Ce projet n'engendrera donc aucun prélèvement d'eau supplémentaire. Il en est de même pour la phase de travaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'agrandissement et la végétalisation d'un parking déjà existant en milieu urbain. Ce projet n'engendrera donc aucun drainage ou modification des masses d'eaux souterraines. Il en est de même pour la phase de travaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'agrandissement et la végétalisation d'un parking déjà existant en milieu urbain. Ce projet ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'agrandissement et la végétalisation d'un parking déjà existant en milieu urbain. Ce projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'agrandissement et la végétalisation d'un parking déjà existant en milieu urbain. Il n'est donc pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'agrandissement et la végétalisation d'un parking déjà existant en milieu urbain. De plus, le premier site Natura 2000 est à plus de 3,8 km du projet (ZPS_FR2100281 : Marais de Villechétif). Il n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'agrandissement et la végétalisation d'un parking déjà existant. Il n'est donc pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'agrandissement et la végétalisation d'un parking déjà existant en milieu urbain. Il n'engendrera donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site de la préfecture de l'Aube, la commune de Saint-Julien-les-Villas n'est soumise à aucun plan de prévention des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est exposé à un aléa fort en ce qui concerne les potentiels débordements de nappe et un aléa faible en ce qui concerne le retrait gonflement des argiles (entrée en vigueur au 1er janvier 2020). Cependant, le parking existe et est déjà en exploitation et aucun aménagement spécifique supplémentaire n'est nécessaire. Les places de stationnement seront en evergreen permettant ainsi l'infiltration des eaux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'agrandissement et la végétalisation d'un parking déjà existant en milieu urbain. Le projet est en bordure d'une route communale au trafic limité. Le nombre de places de stationnement en centre-ville reste significativement le même. La fréquentation restera la même. Hormis l'aspect bruit, lors de la phase de travaux, le projet n'engendre pas de risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'agrandissement et la végétalisation d'un parking déjà existant en milieu urbain. Le projet est en bordure d'une route communale au trafic limité. Le nombre de places de stationnement en centre-ville reste significativement le même. La fréquentation restera la même. Le projet engendrera donc les mêmes déplacements qu'actuellement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La circulation sur le site est une source de bruit. Cependant, il s'agit d'un agrandissement et d'une végétalisation d'un parking déjà existant en milieu urbain. Le nombre de places de stationnement en centre-ville reste significativement le même. La fréquentation restera la même. Le projet engendrera donc les mêmes nuisances sonores qu'actuellement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'agrandissement et de végétalisation d'un parking, déjà existant, ne peut être source de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La circulation sur le site du parking n'est pas source de vibrations significatives.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet étant en centre-ville, il est doté d'un éclairage public.</p> <p>Néanmoins, s'agissant d'un agrandissement et d'une végétalisation, le projet engendrera les mêmes émissions lumineuses qu'actuellement.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation sur le site du parking engendre des rejets de gaz d'échappement des véhicules, mais la contribution du parking à l'échelle de la commune est marginale.</p> <p>De plus, le parking existe déjà.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est susceptible de générer des ruissellements liés aux eaux pluviales. Ces eaux seront gérées et infiltrées par un système de noues et de décaissements dans les espaces verts du futur parc (projet de restructuration du cœur de vie) et de tranchées d'infiltration sous la voirie de la rue Gentilly.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'effluent.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet n'engendre pas de production de déchets non dangereux, inertes ou dangereux, autres que les déchets urbains habituels.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parking se trouve dans le périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques de l'église de la commune. Cependant, le projet consiste en l'agrandissement et la végétalisation d'un parking déjà existant en milieu urbain. De plus, l'objectif du projet est de requalifier l'espace urbain, et donc d'améliorer le contexte paysager du site. Ce projet n'est donc pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'agrandissement et la végétalisation d'un parking déjà existant en milieu urbain. Le projet est en bordure d'une route communale au trafic limité. Le nombre de places de stationnement en centre-ville reste significativement le même. La fréquentation restera la même. Ce projet n'engendrera pas de modification sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

À notre connaissance, il n'y a pas d'autre projet connu à proximité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant la gestion des eaux pluviales, le projet est susceptible de générer des ruissellements.

Ces eaux seront gérées et infiltrées par un système de noues et de décaissements dans les espaces verts du futur parc (projet de restructuration du cœur de vie) et de tranchées d'infiltration sous la voirie de la rue Gentilly.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à agrandir un parking déjà existant, à Saint-Julien-les-Villas dans le but de rassembler les places de stationnement présentes au centre-ville en un seul et même parking public et ainsi permettre de réduire la perception de la voiture dans l'espace urbain, et de le requalifier. 49 places de stationnement existent déjà dans ce parking et celles ajoutées proviennent de la rue Jean Jacques Rousseau qui disparaît dans le projet de restructuration du cœur de vie. Le nombre de places de stationnement en centre-ville restera donc le même et il n'est pas prévu d'augmentation du trafic. D'un point de vue écologique, ces 65 places de stationnement existant déjà au centre-ville, aucun impact supplémentaire ne viendra s'ajouter. Le projet se trouve dans le périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques de l'église de la ville. Cependant, le projet améliore l'aspect paysager des lieux et n'aura donc pas d'impact sur ce monument. De plus, le projet fait l'objet d'une procédure de déclaration loi sur l'eau. Ce projet ne nécessite donc pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SAINT-JULIEN-LES VILLAS le. 15 Décembre 2020

Signature



Le Maire,

Jean-Michel VIART